

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



0 250m

ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION ET MODIFICATION
Adaptation du PAL suite à l'approbation du 19 mai 2021 (dossier de modification)

1

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° du :

2

Adopté par le Conseil communal de Ponthaux,

Le/La Syndic/-que Le/La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),

Le/La Conseiller/-ière d'Etat, Directeur/-trice

Juillet 2021
19058-PAL 5000-210716

urbaplan

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

- zone de village A
- zone de village B
- zone résidentielle à faible densité
- zone résidentielle à moyenne densité
- zone d'activités
- zone d'intérêt général
- zone libre

AUTRES ZONES

- zone agricole
- aire forestière

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

- périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
- prescriptions particulières selon RCU
- périmètre de protection de la nature
- périmètre de protection du site construit
- périmètre archéologique

SECTEURS SUPERPOSES

- dangers naturels selon carte de danger (instabilités et crues)
- degré élevé
- degré moyen
- degré faible
- danger résiduel
- secteur indicatif

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

- arbre, haie
- bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2, 3
- chemin historique selon inventaire IVS
- catégorie 1
- catégorie 2

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

- bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 5 RELATeC)
- constatation de la nature forestière

INFORMATIONS INDICATIVES

- domaine militaire
- cordon boisé
- cours d'eau à ciel ouvert
- cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
- espace réservé aux eaux
- corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe)
- sites pollués (installation de tir / site de stockage)
- limite communale

ZV-A

ZV-B

ZRFD

ZRMD

ZACT

ZIG

ZL

ZA

DM